

**Quelles preuves dois-je présenter lors du signalement d'un acte discriminatoire à la Commission ?**

Tout ce dont nous avons besoin est d'entendre ce que vous avez vécu. Il vous suffit d'appeler la Commission et de nous indiquer ce qui s'est passé.

**Qui peut être tenu responsable d'un harcèlement discriminatoire ?**

Il est interdit à quiconque de commettre des actes d'harcèlement discriminatoires. Cela signifie que vous pouvez signaler un acte discriminatoire commis par une personne qui vous agresse dans la rue, un voisin qui vous harcèle ou un autre passager dans le bus, quelle que soit votre relation avec cette personne.

**Les graffitis haineux sont-ils considérés comme un harcèlement discriminatoire ?**

Les graffitis haineux peuvent être considérés comme un harcèlement discriminatoire s'ils interfèrent avec les droits de quelqu'un, par exemple, l'entrée d'un parc ou d'une école

**Pourquoi dois-je signaler les actes discriminatoires à la Commission ?**

La Commission peut travailler et avec des membres de votre communauté pour éviter que actes pareille se reproduisent. Vous pouvez même faire des appels anonymes. La Commission examinera également les demandes de certificats de visa U et les déclarations à l'appui des visas T pour les personnes ayant des informations qui pourront être utiles pour une enquête d'harcèlement discriminatoire.

**Quel genre de mesures la Commission peut-elle prendre contre l'auteur d'un délit ?**

Lorsque vous portez une plainte contre l'auteur d'un délit et que l'on vous donne raison, la Commission peut obtenir un «ordre de cesser» a l'harcèlement discriminatoire. La Commission peut ordonner à votre harceleur de verser des indemnités pour violence émotionnelle, de payer des amendes civiles et de rembourser vos dépenses personnelles.

**L'HARCÈLEMENT DISCRIMINATOIRE n'est pas toléré dans la ville de New York**

Veuillez appeler le **311** et demander à parler à la Commission des droits de humains de la ville de New York (NYC Commission on Human Rights) si une personne vous menace, vous harcèle ou vous intimide, ou recourt à la violence ou à la contrainte à l'égard de votre statut protégé tel qu'origine, ethnique, couleur, religion, croyance, nationalité, sexe ou orientation sexuelle, handicap, statut d'immigration ou d'autres statuts protégés.

Ces actes sont interdits par la Loi sur les droits de humains de la ville de New York (NYC Human Rights Law).

    @NYCCHR  
[NYC.gov/HumanRights](https://www.nyc.gov/HumanRights)

**HARCÈLEMENT DISCRIMINATOIRE en vertu de la LOI SUR LES DROITS DE HUMAINS DE LA VILLE DE NEW YORK**

**NYC** Commission des droits de humains  
 BILL DE BLASIO Maire  
 CARMELYN P. MALALIS Commissaire/Présidente

# HARCÈLEMENT DISCRIMINATOIRE

Pris(e) pour cible dans votre quartier à cause de votre origine ethnique ou de votre religion ?  
Harcelé(e) parce que v vous êtes un (e) transgenre ?  
Réprimandé(e) parce que vous êtes adressé(e) dans une langue étrangère à votre famille ?

**L'harcèlement discriminatoire** comprend des menaces, des actes d'intimidation et d'harcèlement, des contraintes ou des violences qui :

- 1** portent atteinte aux droits civils ou constitutionnels d'une personne ; et
- 2** sont motivés en partie par le statut protégé réel ou perçu de cette personne – par exemple, origine, ethnique, couleur, religion, croyance, nationalité, sexe ou orientation sexuelle, handicap ou statut d'immigration.

## Scénarios pour vous aider à identifier un harcèlement discriminatoire :

À la cafétéria de l'université, un groupe d'étudiants entoure une table d'étudiants latino-américains en scandant « Construisez le mur », en leur disant qu'ils seront bientôt déportés.

Dans le bus, un passager agresse une femme portant le voile, lui hurlant dessus et lui persiste jusqu'à ce qu'elle descende finalement du bus à l'arrêt suivant.

Des agresseurs lancent des œufs sur un homme américain d'origine asiatique et crient « Retourne en Chine ! » en s'enfuyant.

Gwen, une femme noire, active sur les réseaux sociaux, partage souvent des photos d'elle en train de jardiner (ou) en train de travailler dans son jardin. Un jour, un utilisateur blanc, de sexe masculin, ajoute le commentaire suivant à l'une de ses publications : « bientôt, tu feras ce travail dans mon jardin ». Plus tard, il écrit « KKK » en réponse à l'une de ses publications.

Merrell, une femme transsexuelle, essaie d'entrer dans un magasin de vêtements pour femmes de haute gamme, mais une passante lui barre le chemin en lui disant « tu ne peux pas faire du shopping ici ». Lorsqu'elle essaie de contourner la passante lui dit « les drag queens ne sont pas admises » et lui barre le passage jusqu'à ce que Merrell poursuive sa route rapidement avant que la passante ne fasse trop de bruit.

## L'équipe de réponse aux incidents motivés par les préjugés de la Commission des droits de humains de la ville de New York

L'équipe de réponse aux incidents motivés par les préjugés, relevant du Bureau des relations communautaires (Community Relations Bureau), dirige les interventions de la Commission face aux incidents motivés par les préjugés dans l'ensemble de la ville.

Ses fonctions sont les suivantes :

- Recueillir et confirmer les informations concernant le ou les incidents.
- Identifier et évaluer la nature du ou des incidents.
- Affecter le personnel pour l'intervention.
- Identifier les leaders et les organisations communautaires, ainsi que les autres parties avec lesquelles il convient d'établir des contacts et des partenariats.
- Fournir des ressources et assurer un suivi avec les leaders communautaires et les autres parties concernées.
- Travailler en coordination avec le Bureau d'application de la loi (Law Enforcement Bureau) lors d'enquêtes ou de poursuites éventuelles.

L'équipe de réponse aux incidents motivés par les préjugés coordonne les activités de sensibilisation et le matériel pédagogique appropriés dans ce domaine. Pour joindre cette équipe, veuillez envoyer un courrier électronique à l'adresse suivante :

[biasresponse@cchr.nyc.gov](mailto:biasresponse@cchr.nyc.gov)

